

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 5 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 28 aout, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Daniel TREMEE, Monsieur Alain DEFLISQUE, Monsieur Thomas FAGEOLE, Madame Nadine FAUCHER, Madame Françoise FOURNIVAL, Madame Brenda WALTER, Madame Sandrine CHAZOULE

Absents : Madame Alexandra ROUSSEYRE, Monsieur Sébastien SIMON, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR

Absent excusé : Bernard VEYSSIERE Ayant donné pouvoir à François DESCOEUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2025

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Françoise FOURNIVAL, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe de la possibilité de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes afin d'avoir un barnum à titre gratuit

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour renouveler l'aide forfaitaire pour accompagner les jeunes diplômés

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 30 mai 2025 afin de désigner un avocat pour guider et défendre la commune dans le dossier de « construction d'ombrières équipées de panneaux solaires photovoltaïques en toiture pour abriter un élevage ovins » Il conviendrait à présent de donner délégation à Monsieur le Maire pour représenter en justice la commune d'Anglards-de-Salers dans le cadre de ces deux procédures au

tribunal administratif (n°2501206 et 2501280 Commune d'Anglards-de-Salers C/Confédération Paysanne du Cantal ainsi que n°2502334 et 2502335 de la Chambre d'Agriculture ainsi que dans le cadre du déféré préfectoral.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Afin de Contribuer au feu d'Artifice de la fête Patronale le comité des fêtes demande une subvention de 1.400.00 (mille quatre cents euros)

ADOpte A L'UNANIMITE

- Demande de subvention du Comice laitier : 200.00 (deux cents euros)

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents comptes du budget principal : Augmentation 2051 : 1 000.00 € et Diminution 2315 op51 : 1 000.00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vu l'utilisation très occasionnelle du quad acheté en deux mille vingt, il serait souhaitable de le mettre en vente d'autant que la commune à eu une proposition d'une personne résidant sur la commune au prix de cinq mille euros

ADOpte A L'UNANIMITE

Il a également été évoqué :

- La rentrée scolaire
- La Demande d'une partie du terrain du commun de Sarrette
- Terrain Sevestre
- Terrain Espinouse
- Information du recensement de la population 2026
- Les peintres du dimanche
- Les encombrants
- Deux cent dix euros € de Loyer Mensuel pendant 4 ans pour la licence du café du bourg

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h30